

Appel à projet 2026

**Vous avez un projet de recherche sur la sclérodermie ?
Nous avons des financements !**

L'ASF, association de malades fondée en 1989, a dès l'origine inscrit l'aide à la recherche comme un but essentiel de son action.

Pour cela, elle s'est dotée d'un Conseil Scientifique et consacre à la recherche la totalité des dons qu'elle reçoit.

Depuis 2000, première année où des fonds substantiels ont pu être dégagés, 171 projets ont été soutenus (2025 inclus) pour un total de 3 197 833 € (y compris la bourse ASF Jeune Chercheur reprise par l'ASF en 2014 et les 2 projets financés par le legs Jeanine Léon pour 88 203 €).

Pour 2026, le plafond de financement par projet est :

- ✓ **Pour un chercheur : 25 000 €**
- ✓ **Pour un jeune chercheur : 25.000 € dans le cadre d'achats**
- ✓ **Pour un jeune chercheur : 40.000 € dans le cadre d'un salariat**

Les appels à projets permettent de financer des projets de recherche médicale, biomédicale et paramédicale, dans le champ de la Sclérodermie.

A quelles conditions pouvez-vous proposer un projet ?

- ✓ Le demandeur doit être un membre stable de l'équipe de recherche pour la durée du projet.
- ✓ La durée des projets est au maximum de 3 ans.
- ✓ Le jeune chercheur devra avoir moins de 35 ans à la date du 31 janvier 2026 ; un report d'âge d'un an est accordé par enfant à charge

- ✓ Une équipe ne pourra présenter qu'un seul projet dans la cadre de l'Appel A Projet 2026, toutes catégories confondues (chercheur, jeune chercheur « achat » et jeune chercheur « salariat »)
- ✓ Lorsqu'une équipe a un projet en cours financé par l'ASF et non achevé (c'est-à-dire pas encore présenté au Conseil Scientifique de l'ASF), un nouveau dossier ne peut pas être présenté.
- ✓ Un dossier présenté par un chercheur étranger ne sera examiné que s'il est proposé en étroite collaboration avec une équipe française
- ✓ Le demandeur devra être prêt à commencer son projet dès la réception des fonds, les autorisations administratives obtenues et la personne qui fera le travail présente dans son service ou son laboratoire.
- ✓ Le travail devra aboutir à une proposition de publication dans une revue scientifique de haut niveau et être présenté à la réunion annuelle organisée pour la communauté scientifique par les soins de l'ASF.
- ✓ Pour les projets qui ne respecteront pas ces engagements, le remboursement des sommes versées sera demandé par l'ASF.

Est-ce que mon projet ou celui de mon équipe sera accepté d'office ?

La décision de financement sera prise par le bureau de l'ASF dont les membres sont issus du Conseil d'Administration de l'association et après audit par des EXPERTS INDEPENDANTS et avis de son Conseil Scientifique, selon la grille suivante : intérêt scientifique, méthodologie, faisabilité, bénéfice pour les malades, budget, chaque item étant noté de 0 à 4. La décision de financement sera prise fin mai 2026.

Pour les projets retenus, un protocole est signé entre l'instigateur du projet et l'ASF et une convention de gestion est signée avec l'organisme gestionnaire des fonds versés.

Attention !

- ✓ **Le versement pourrait intervenir rapidement (dès juillet 2026), le projet doit donc être prêt à démarrer et les autorisations administratives obtenues**
- ✓ **Il est indispensable que le candidat soit présent dans son laboratoire d'accueil, sa situation administrative réglée et libre de tout autre engagement au plus tard le 1er janvier 2027.**

Où puis-je me procurer les documents nécessaires à la constitution du dossier ?

Ci-dessous en téléchargeant les pièces de votre dossier aux formats PDF ou Word

[!\[\]\(c507f772dba2b921f86777f01218e570_img.jpg\) Télécharger le dossier d'appel à projets chercheur 2026](#)

[!\[\]\(4729e517bc6a7cd81c8025b9646574fb_img.jpg\) Télécharger le dossier d'appel à projets jeune chercheur 2026](#)

A qui adresser le dossier de candidature ?

Les dossiers complets doivent être renvoyés exclusivement par mail en format Word, ou PDF à l'adresse suivante : recherche@association-sclerodermie.fr avant le lundi 16 mars 2026 à 24h00.

Votre contact pour toutes questions complémentaires :

Monsieur Jean-Louis PIERRET

Administrateur de l'ASF - chargé des protocoles de recherche médicale

Email : recherche@association-sclerodermie.fr